



Grille d'engagements Accueil Vélo

Restaurants

1/ Extérieur de l'établissement

Critères Obligatoires

- Parc de stationnement vélo
 - o Quantité : 5 places minimum
 - o Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices

2/ Intérieur de l'établissement/Accueil

Critères Obligatoires

- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour
- Conseils sur l'itinéraire vélo et le réseau cyclable
- Conseils sur le tourisme (sites de visites, hébergements, loueurs et réparateurs de vélos)

Critères optionnels

- *Mettre à dispo de la documentation touristique en plusieurs langues*

3/ Prestation de restauration

Critères obligatoires

- Être en mesure de proposer une formule rapide
- La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année
- Amplitude d'ouverture : 11 h 30 / 14h30

Critères optionnels

- *Privilégier une restauration de qualité (circuits courts, bio, produits frais...)*

5/ Autres services

Critères obligatoires

- Possibilité de fournir de l'eau potable aux cyclistes clients gratuitement
- Mettre à disposition un système de recharge des VAE et des smartphones

Critères optionnels

- *Donner la possibilité de suspendre des vêtements mouillés*
- *Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où ils peuvent le faire*
- *Kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés standard, huile, pompe à pied)*
- *Consigne à bagages gratuite ou payante*